

Communiqué de presse pour diffusion immédiate

Zurich, le 27 juin 2019

Assemblée plénière de la Conférence centrale des 21 et 22 juin 2019 à La Chaux-de-Fonds

Voie synodale: la Conférence centrale salue les intentions exprimées par la Conférence des évêques

Lors de son assemblée plénière de juin, la Conférence centrale s'est penchée sur la résolution prise par la Conférence des évêques de lancer un processus synodal. En outre, elle a décidé d'augmenter de 2% les fonds destinés au financement des tâches que l'Eglise accomplit à l'échelon national. C'est avec un vif intérêt qu'est attendue l'issue du vote des catholiques schwyzois sur leur adhésion à la Conférence centrale prévu le 30 juin prochain.

«Quelques jours avant la réunion de la dernière assemblée ordinaire des évêques suisses, nous avons rencontré des représentants de ces derniers dans le cadre du Conseil de coopération. A cette occasion, nous avons discuté sur pied d'égalité de la crise que traverse l'Eglise catholique et des chances que recèlerait une voie synodale.» C'est par l'annonce de cette nouvelle que le président de la Conférence centrale, Luc Humbel, a ouvert l'assemblée plénière. Il n'a pas caché sa joie, mais aussi et surtout son soulagement que la Conférence des évêques soit consciente des difficultés actuelles et qu'elle entende les affronter avec la participation des fidèles. Il exprime sa reconnaissance aux évêques pour leur écoute et les propos limpides et importants qu'ils ont tenus.

Droits obligatoires de codécision des baptisés

Dans la foulée, Luc Humbel a formulé des attentes que la Conférence centrale juge essentielles. «Un processus synodal ne permettra d'avancer et ne représentera un réel intérêt que si des idées claires sont exprimées sur la direction que doit prendre le cheminement commun. Et c'est là que la Conférence centrale émet une revendication fondamentale: la reconnaissance d'un droit obligatoire de codécision à l'ensemble des baptisés dans tous les domaines qui les concernent. A savoir non seulement dans celui des finances et pour l'élection d'autorités, mais encore pour l'engagement des collaborateurs pastoraux et certains choix fondamentaux en matière pastorale. Dès lors, chacun de nous est appelé à se forger une vision du but à assigner à un dialogue noué sur une base synodale. La démarche implique des processus de clarification internes et, partant, du travail de réflexion.»

Ces revendications ont été accueillies favorablement et reprises par les évêques lors du débat qu'ils ont engagé sur le thème «Une voie synodale – en Suisse aussi?» dans le cadre de leur assemblée ordinaire. Les évêques sont à prendre au mot. Il convient de ne pas réduire la crise aux dossiers brûlants que nous connaissons, mais de tenir compte de la diversité des groupes auxquels l'Eglise s'adresse et de rappeler le principe de subsidiarité: plus l'Eglise à l'échelon local et la Conférence des évêques utilisent et revendiquent des

espaces de liberté pour des solutions individualisées, plus il sera simple de procéder aux réformes nécessaires. La présidence a été chargée de conférer une haute priorité à ce sujet, et grâce à l'existence du Conseil de coopération, on dispose déjà d'un organisme commun au sein duquel la Conférence centrale et la CES ont la faculté de poursuivre la discussion.

Davantage d'argent pour la Conférence des évêques et pour le fonds d'indemnisation

S'agissant du dossier des contributions des membres dues à la Conférence centrale, les délégués sont convenus d'augmenter de 2% le montant cible prévu pour 2020. Les raisons principales de cette hausse résultent du besoin de personnel supplémentaire pour le secrétariat général de la Conférence des évêques suisses et des indemnités à verser au titre de réparation morale aux victimes d'abus sexuels commis dans le contexte pastoral et qui sont aujourd'hui prescrits. Pour l'année en cours, il avait déjà été décidé de réalimenter le fonds concerné, cela pour la quatrième fois à hauteur de CHF 150'000.-

Adhésion de l'Eglise cantonale schwytoise à la Conférence centrale

Werner Inderbitzin, président de l'Eglise cantonale schwytoise, a donné des informations sur les actions menées par l'organe exécutif de l'Eglise cantonale dans la perspective du vote du 30 juin sur l'entrée de l'Eglise cantonale dans la Conférence centrale. Il a évoqué notamment la position défendue par les responsables ecclésiastiques invitant à voter en faveur d'une adhésion. Le fait que Mgr Felix Gmür, président de la Conférence des évêques, le Père-Abbé Urban Federer, également membre de cette dernière, le vicaire général Martin Kopp, maints curés et collaborateurs pastoraux, des responsables de mouvements de jeunesse catholiques et d'innombrables autres personnes aient soutenu le principe d'un rattachement est incontestablement un signal fort, en particulier face aux critiques partiellement infondées des opposants.

Tandis que ces derniers mettent en avant surtout les conséquences financières d'un rattachement, il en va au contraire d'un acte de solidarité aux yeux des membres de la Conférence centrale: ce qui concerne tous et dont chacun profite d'une manière ou d'une autre doit aussi être pris collectivement en charge. Cela dans une coresponsabilité totale et avec la possibilité de participer activement aux décisions qu'ouvre l'appartenance à la Conférence centrale.

Nombreux dossiers concrets traités

Parmi les multiples dossiers concrets abordés, on citera ceux-ci:

- Les délégués à la Conférence centrale ont approuvé le budget proposé pour 2020 prévoyant des charges d'environ CHF 13 mio et un excédent de quelque CHF 15'000.-
- L'assemblée plénière a pris connaissance de l'état d'avancement du projet de Concept global de pastorale des migrants. Elle a accordé une enveloppe de CHF 30'000.- qui permettra de le mener à chef. Dans le cadre de cette décision, la nécessité de respecter le calendrier prolongé jusqu'à fin 2020 a été soulignée pour la raison que de nombreuses organisations ecclésiastiques cantonales attendent les résultats de cette initiative pour avancer dans leurs propres développements.

- Les délégués à la Conférence centrale ont reçu des informations sur le projet de «banque de données des membres». L'objectif assigné à cette initiative œcuménique, à laquelle de nombreuses organisations ecclésiastiques cantonales sont associées, ne se limite pas à mettre en place une solution informatique moderne mais à renforcer aussi le sentiment de rattachement des membres.

Pour toutes informations complémentaires, prière de s'adresser à Daniel Kosch, secrétaire général de la Conférence centrale

Tél. 044 266 12 01, e-mail: daniel.kosch@rkz.ch

Information complémentaire 1: Extraits du message introductif de Luc Humbel, président de la Conférence centrale

Chers délégués,

Aujourd'hui, je veux m'exprimer dans des termes brefs et ne pas proférer des accusations ni me plaindre, même s'il y a encore et toujours des raisons de nourrir des inquiétudes. Les déclarations de la Conférence des évêques suisses du début juin m'incitent à la confiance. Je cite son communiqué:

«Les membres de la CES ont pris acte de différentes lettres ouvertes et appels au renouveau de l'Eglise catholique. La CES y lit l'expression d'une crise dans notre Eglise. Les soucis des fidèles sont aussi ceux des évêques!» Et, plus loin: «Le processus synodal joue un rôle important dans la question de la méthodologie à adopter.»

Les propos clairs émis sont d'un grand poids et doivent être pris au sérieux. Quelques jours avant la réunion de la dernière assemblée ordinaire des évêques suisses, nous avons rencontré des représentants de ces derniers dans le cadre du Conseil de coopération. A cette occasion, nous avons discuté sur pied d'égalité de la crise que traverse l'Eglise catholique et des chances que recèlerait une voie synodale.» Je suis heureux, mais aussi et surtout soulagé de ce que ces préoccupations aient été retenues de manière aussi concrète. Certes, les paroles doivent encore être traduites en actes, mais je tiens d'ores et déjà à remercier les évêques de se montrer prêts à partager nos soucis et d'être animés d'une volonté de rechercher ensemble des voies pour surmonter la crise.

Un processus synodal ne permettra d'avancer et représentera un réel intérêt que si des idées claires sont exprimées sur la direction que doit prendre le cheminement commun. Et c'est là que la Conférence centrale émet une revendication fondamentale: la reconnaissance d'un droit obligatoire de codécision à l'ensemble des baptisés dans tous les domaines qui les concernent. A savoir, non seulement dans celui des finances et pour l'élection d'autorités, mais encore pour l'engagement des collaborateurs pastoraux et certains choix fondamentaux en matière pastorale.

Dès lors, chacun de nous est appelé à se forger une vision du but à assigner à un dialogue noué sur une base synodale. La démarche implique des processus de clarification internes et, partant, du travail de réflexion. Ce n'est qu'ainsi que nous serons un partenaire à la hauteur pour la CES.

Il m'appartient également de faire part de ma reconnaissance au président de la Conférence des évêques, Mgr Felix Gmür, pour ses déclarations claires à l'adresse des fidèles de Schwyz. La CES les invite à contribuer solidairement au financement des activités de l'Eglise à l'échelon national à l'instar des autres organisations ecclésiastiques cantonales. Cet appel, lancé au nom de la Convention de collaboration passée entre la CES et la Conférence centrale, apporte un démenti aux nombreuses informations erronées que répandent sciemment les opposants à une adhésion à notre Conférence. Mais la dimension significative de cette démarche de la CES réside plus particulièrement dans le fait qu'ensemble nous pouvons aller plus loin.

Information complémentaire 2: De la Fédération des Eglises protestantes à l'Eglise évangélique réformée de Suisse

Dans la partie de l'assemblée plénière consacrée à un sujet de réflexion, Ruth Pfister, membre du Conseil de la FEPS, et Bettina Beer, collaboratrice du secrétariat de la FEPS, ont informé les délégués à la Conférence centrale au sujet des intentions se cachant derrière la nouvelle constitution du protestantisme helvétique et des répercussions de cette dernière. Le nouveau texte et l'abandon de la dénomination «Fédération des Eglises protestantes de Suisse» au profit de celle d'«Eglise évangélique réformée de Suisse» mettent en évidence que l'Eglise réformée entend exister sur trois niveaux d'égale importance: communal, cantonal et national. «Cela n'entraînera aucun changement pour l'ouverture à l'œcuménisme et la volonté de coopération, que ce soit avec la Conférence des évêques suisses ou avec la Conférence centrale», affirma Ruth Pfister, en sa qualité de représentante du Conseil de la FEPS.

Information complémentaire 3: L'Eglise catholique dans le canton de Neuchâtel

Le conseiller d'Etat Laurent Kurt, la conseillère communale de La Chaux-de-Fonds Sylvia Morel, et le président de la Fédération catholique romaine neuchâteloise Emmanuel Raffner ont donné aux délégués à la Conférence centrale d'utiles éclairages sur la situation des communautés religieuses et de l'Eglise catholique dans le canton de Neuchâtel, lequel porte l'empreinte de la Réforme:

- Neuchâtel connaît une séparation nette entre l'Etat et les Eglises. Ces dernières sont certes au bénéfice d'une reconnaissance officielle mais leur organisation repose sur le droit privé. L'Etat collabore avec elles dans les domaines de l'école, de l'aumônerie des prisons et celle des hôpitaux. Il leur apporte un soutien sous la forme d'un subside annuel versé en vertu d'un concordat.
- La Fédération catholique romaine neuchâteloise a un budget d'environ CHF 4 millions, dont 80% sont affectés à la rémunération du personnel. Quelque 60 collaborateurs, dont une quinzaine de prêtres, assument les nombreuses

tâches de l'Eglise. Les fonds à disposition proviennent principalement de la contribution de l'Etat et de celles versées par les membres ainsi que des entreprises. Il s'agit exclusivement de contributions volontaires et non pas d'impôts ecclésiastiques à caractère obligatoire.

- Le paysage des religions dans le canton de Neuchâtel est en plein bouleversement. Par exemple, la ville de La Chaux-de-Fonds, autrefois principalement réformée, est désormais composée de 40,5% de catholiques romains, de 24,6% de réformés et de 16,7% de personnes dites sans confession. L'augmentation de la proportion de catholiques s'explique principalement par l'immigration.